

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2023 – 082

Le 22 juin 2023

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Thomson Reuters Corporation (TRI & FRT) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le 16 juin 2023, Thomson Reuters (TSX/NYSE: TRI) a annoncé que la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle des affaires commerciales) a rendu une ordonnance définitive approuvant le plan d'arrangement visant à mettre en œuvre la transaction de remboursement de capital proposée par la société.

La date prévue d'entrée en vigueur de la transaction aux fins de la négociation est le 23 juin 2023 (à l'ouverture).

Par suite de la transaction, les actionnaires recevront l'équivalent en dollars canadiens de 4,67 \$ US en espèces par action ordinaire, et il y aura regroupement des actions ordinaires en circulation (le « regroupement d'actions ») selon un taux proportionnel à la distribution en espèces.

Le taux de regroupement des actions sera établi en fonction du cours moyen pondéré par le volume des actions ordinaires à la New York Stock Exchange pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'entrée en vigueur.

Les organisations participantes sont priées de noter que les actions ordinaires ne seront pas négociées « ex-distribution » avant la date d'entrée en vigueur. La négociation ex-distribution des actions ordinaires commencera à l'ouverture de la séance du 23 juin 2023, et le changement du numéro CUSIP aura aussi lieu à ce moment.

Le taux de regroupement et le taux en espèces seront confirmés dans une circulaire de suivi.

CDCC - Détails du rajustement Options TRI:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Thomson Reuters Corporation seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 23 juin 2023
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** TRI deviendra TRI1

- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** Le taux de regroupement et le taux en espèces seront confirmés dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats.
- **NOUVEAU CUSIP :** 884903 80 8

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options TRI:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options TRI seront transférées à la classe d'options TRI1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
TRI	TRI1

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FRT:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 23 juin 2023
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS :** FRT sera radié
- **SYMBOLE DES BTIC:** BRT sera radié

- **NOMBRE DE CONTRATS:** N/A
- **MULTIPLICATEUR:** N/A
- **LIVRABLE PAR CONTRACT:** N/A
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** N/A

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action FRT

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FRT seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations commerciales de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC